

DELIBERATION - CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 08 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le huit avril, à dix-neuf heures 30, le Conseil municipal de la commune de Mittelhausbergen s'est réuni en mairie, sous la présidence de M. Alexandre LORENTZ, Maire de la commune.

Étaient présents : LORENTZ ALEXANDRE, FORLER BRIGITTE, SCHLICHTER PASCAL, HIGI CHRISTIANE, GANGLOFF HENRI-PIERRE, FORESTIER ADRIEN, GALL ALEXIA, CAGNINA MARC, STOLL VALERIE, RIVIERE BAPTISTE, HILSEBEIN SARAH, SPANGENBERGER GREGORY, HUCKERT KATIA, HUCK BRIGITTE, ERATH DIDIER, OSSWALD NICOLE, WURTZ YVES.

Ont donné pouvoir : HEITZ PATRICIA a donné pouvoir à HUCKERT KATIA, FUNFROCK PHILIPPE a donné pouvoir à GREGORY SPANGENBERGER.

Secrétaire de séance : Valérie STOLL

Nombre de membres afférents au Conseil municipal : 19 / Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 17 / Nombre de votants : 19

Date de la convocation : 21 mars 2024

DM10/2024 - DÉCISION SUR LES ZONES D'ACCÉLÉRATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Vu la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, notamment son article 15,

Monsieur le Maire présente les zones identifiées comme zones d'accélération pour le développement des énergies renouvelables.

Conformément à la loi, une consultation du public a été effectuée du 15 février 2024 au 15 mars 2024 selon les modalités suivantes :

- Mise à disposition du public des pièces permettant la compréhension du choix de la localisation des zones par EnR et de mettre un registre à disposition du public aux jours et heures d'ouverture de la mairie du 15 février 2024 au 15 mars 2024.

Monsieur le Maire a constaté que le registre ne comporte aucune remarque.

Monsieur le Maire soumet cette proposition de zones à délibération.

Il s'agit pour le Conseil municipal :

- De définir comme zones d'accélération des énergies renouvelables de la commune les zones proposées figurant en annexe à la présente délibération
- De valider la transmission de la cartographie de ces zones à Mme le sous-préfet, référent préfectoral à l'instruction des projets d'énergies renouvelables et des projets industriels nécessaires à la transition énergétique, du département du Bas-Rhin, ainsi qu'à l'Eurométropole de Strasbourg.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 16 voix Pour, 1 Contre (DIDIER ERATH), 2 Abstentions (YVES WURTZ, NICOLE OSSWALD), décide :

- De définir comme zones d'accélération des énergies renouvelables de la commune les zones proposées figurant en annexe à la présente délibération
- De valider la transmission de la cartographie de ces zones à Mme le sous-préfet, référent préfectoral à l'instruction des projets d'énergies renouvelables et des projets industriels nécessaires à la transition énergétique, du département du Bas-Rhin, ainsi qu'à l'Eurométropole de Strasbourg.

Pour extrait conforme, le 08 avril 2024

Le Maire, Alexandre LORENTZ

